

Décharge 2016: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2017/2155(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à Eurojust pour l'exercice 2016.

ACTE NON LEGISLATIF : Décision (UE) 2018/1421 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur administratif d'Eurojust sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a noté qu'Eurojust a terminé sans problème son déménagement dans ses nouveaux locaux en juin et juillet 2017.

De plus, il a relevé avec inquiétude, compte tenu des délais de plus en plus courts, que, d'après la réponse d'Eurojust, il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'échange d'informations entre Eurojust et la Commission en ce qui concerne la préparation des futures activités d'Eurojust après le Brexit. Il a invité Eurojust et la Commission à veiller à la bonne communication des informations nécessaires étant donné qu'un accord de coopération avec le Royaume-Uni devra être conclu.